



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 10/12/2025 N°D2025-106

Nomenclature : 1.1

Acte accompli dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil au Président

Objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la gestion et l'exploitation future du réseau de transport public intercommunal de Haut Bugey-Agglomeration– modification de marché n°1

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution des avenants aux marchés publics et accords-cadres, quel que soit leur montant, existant ou en cours, ayant pour objet : le changement de coordonnées bancaires du titulaire, la prolongation des délais d'exécution, le changement de dénomination sociale et la restructuration du titulaire initia », à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2194-1 et R2194-6 ;
Vu le projet de modification de marché,

Vu les pièces administratives fournies par le cabinet CLOIX MENDES GIL,

Vu le cahier des clauses administratives générales du marché 2025-03 et notamment son article 1.5,

PREAMBULE

Le marché n°2025-03 d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la gestion et l'exploitation future du réseau de transport public intercommunal a été notifié au groupement conjoint TRANS-MISSIONS (mandataire solidaire)/ CABANES avocats pour un montant forfaitaires toutes tranches et missions comprises de 83 050,00 € le 30 juin 2025.

MODIFICATIONS INTRODUITES

Monsieur Benoît POLDERMAN, identifié dans ce marché comme chargé des missions d'expertise juridique, a quitté le cabinet CABANES AVOCATS pour le cabinet CLOIX MENDES GIL.

La modification de marché n°1 a pour objet de substituer le co-traitant CLOIX MENDES GIL au co-traitant CABANES AVOCATS pour l'ensemble des missions d'expertise juridique du marché 2025-03.

DECIDE

Article 1 : D'accepter et de signer la modification de marché n°1 du marché n°2025-03 d'AMO pour la gestion et l'exploitation future du réseau de transport intercommunal de Haut-Bugey Agglomération ayant pour objet de substituer le cotraitant CLOIX MENDES GIL au cotraitant CABANES AVOCATS, sans incidence financière.

Article 2 : Les autres clauses du marché sont inchangées

Article 3 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'agglomération, et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Article 4 : Une ampliation sera adressée à la sous-préfecture de Nantua.

Le Président



Michel MOURLEVAT

Feuillet
N°127

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Avenant n°3 au Marché public n°2023-37 - Construction d'un guichet touristique des activités 4 saisons sur le Plateau d'Hauteville.

.....
Date de décision: 10/12/2025

Date de réception de l'accusé 10/12/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : D2025105

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20251210-D2025105-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : D2025_105.pdf (99_DE-001-200042935-20251210-D2025105-DE-1-1_1.pdf)

